

## Appels à projet, appels à rejet



### La « réalité » des appels à projet : une analyse institutionnelle

Par Jean Blairon

Le 16 mai 2013, l'Unipso et le Master en Ingénierie et Actions sociales LLN/Namur organisaient une conférence portant sur « L'évolution des relations entre le secteur à profit social et les pouvoirs subsidiants - Focus sur les enjeux des appels à projets et des appels d'offres ». Dans son intervention, Jean Blairon adopte le point de vue de l'éducation permanente, réflexif et critique. Au départ des travaux de Boltanski, il précise le rôle des institutions publiques : définir ce qu'est la réalité (les besoins d'un secteur, par exemple), et confirmer la réalité de la réalité lorsqu'un doute s'installe (par exemple, vérifier que des procédures établies ont bien été respectées). Les appels à projet ne sont pas seulement une « épreuve » grâce à laquelle les institutions peuvent justifier des choix, des valorisations ou des refus et des sanctions ; il s'agit aussi d'une manière d'instituer une réalité (de distribuer des rôles, de reconnaître ou non une contribution, de construire un type de développement), et ce en s'appuyant sur une « créature », c'est-à-dire une invention de laboratoire qui influe sur le cours des choses. Dès lors, Jean Blairon s'attache à répondre à deux questions : - Quels effets la créature « appel à projet » produit-elle dans la vie des associations ? - Plus largement, quel rôle joue désormais cette créature dans l'institution de la réalité associative ?

- [Lire l'analyse](#)

### L'action sociale dans le débat télévisé *Mise au point* Un appel à rejet ou un acte d'éducation permanente ?

Par Jean Blairon, Jérôme Petit, Jacqueline Fastrès et Caroline Garzón

La dramatique affaire d'Erezée, où 4 enfants ont subi des maltraitances répétées de la part de leurs parents et d'un oncle durant plus de 10 ans, a donné lieu, à l'occasion du procès en correctionnelle, à beaucoup d'indignation et d'émotion. Alors que l'affaire était mise en délibéré et avant le prononcé des peines, les médias se sont emparés de l'affaire. Les deux grandes émissions dominicales de débat (*Mise au point* sur la RTBF et *Controverse* sur RTL-TVI) leur ont consacré leur antenne respective du 2 juin 2013, avec un panel d'invités sensiblement équivalent, et un même thème : comment est-il possible que de tels comportements aient pu durer 10 ans alors que des services sociaux suivaient cette famille? Qu'ont-ils donc fait? Avec, dans le chef des deux présentateurs, une réponse à peine subliminale : rien. Les invités ont donc, sur les deux plateaux, été sommés de s'expliquer, sans pouvoir guère expliquer. Cette analyse se penche sur la manière dont le débat a été mené à *Mise au point*. La RTBF, télévision de service public, a une mission d'éducation permanente. Au travers de ce débat, les auteurs analysent les conditions d'un point de vue d'éducation permanente dans les médias, qui devrait se démarquer d'un point de vue de média privé, ainsi que les épreuves que doit ou devrait affronter un média qui se réfère à l'éducation permanente.

- [Lire l'analyse](#)

Juin 2013

1, Rue des Rélis Namurwès  
B-5000 Namur  
Belgique

RTA  
Réalisation | Téléformation | Animation